

## **25-09-03 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Déplacement candélabres rue Ambroise Croizat

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de déplacement de candélabres rue Ambroise Croizat. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

### **Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Déplacement candélabres rue Ambroise Croizat	4 272 €	98.0 %	4 186 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 272 €</b>		<b>4 186 €</b>	<b>0 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

### **Je vous demande de bien vouloir :**

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de « déplacement de candélabres rue Ambroise Croizat » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de « déplacement de candélabres rue Ambroise Croizat » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la Commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 9 septembre 2025**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## **Séance du 8 septembre 2025**

**25-09-03 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Déplacement candélabres rue Ambroise Croizat

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 27 sur lesquels il y avait 18 membres présents, à savoir :

Étaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Étaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. PELLEGRIN à M. BOUGAULT  
M. ZAVROSA à M. MOUNIER  
Mme CONVERT à Mme BISACCIA  
M. TALIA à M. DI PAOLO  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Était secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :